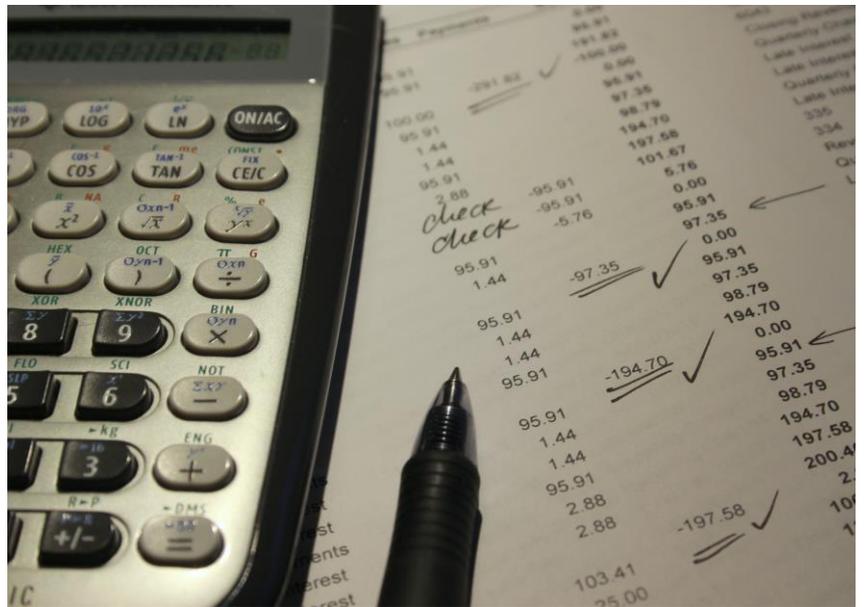


# Moi demain chef d'entreprise



## 6 sessions :

- 23, 25 et 30/01/2024
- 19, 21 et 26/03/2024
- 13, 16 et 21/05/2024
- 09, 11 et 16/07/2024
- 17, 19 et 24/09/2024
- 05, 07 et 12/11/2024

De 9 h à 17h  
à la Chambre d'agriculture 37

# Moi demain chef d'entreprise

## 3 jours, 6 sessions :

- 23, 25 et 30/01/2024
- 19, 21 et 26/03/2024
- 13, 16 et 21/05/2024
- 09, 11 et 16/07/2024
- 17, 19 et 24/09/2024
- 05, 07 et 12/11/2024

## Public

Agriculteurs-trices, futurs-res installés, salariés agricoles et non-agricoles

## Pré-requis

Avoir un projet d'installation.

## Tarifs & Financement

**875 € : Pris en charge par votre compte CPF pour une inscription finalisée et validée** (voir si abondement nécessaire pour compléter par votre OPCO ou Pôle Emploi ou CPF de transition)

## Intervenant(e)s

Antoine REULIER et Mariam BAMBA-KONE, conseillers d'entreprise, CA 37 et Conseillers spécialisés : RH, Environnement, urbanisme, juriste

*Repas non inclus*

## Objectifs

**Analyser son projet et réfléchir aux points clés. Identifier les points de vigilance et les partenaires pour construire son projet. Elaborer son plan d'action jusqu'à l'installation.**

## Contenu / Programme

Structurer une présentation de projet argumentée et valorisante. Identifier la réglementation et les démarches spécifique appliquée au foncier agricole. Caractériser la réglementation spécifique du territoire dans lequel s'insère l'exploitation.

Identifier les risques sanitaires, environnementaux, financiers, climatiques, humains et identifier des mesures de prévention.

Identifier les risques liés à la charge de travail, les pics d'activité au cours d'un cycle de production, la pénibilité et les solutions à mettre en œuvre pour en atténuer les impacts.

Comprendre les principes sociaux, fiscaux et juridiques d'une entreprise agricole.

Caractériser la réglementation liée aux productions choisies.

Distinguer les acteurs socio-économiques en lien avec le développement de son entreprise agricole pour bénéficier de leur appui potentiel.

## Méthodes pédagogiques

Exposés, travail en sous-groupe, réflexion et échanges collectifs

## Modalités d'évaluations

Quizz en ligne sur moodle (10 questions). Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points.

Etude de cas portant sur la création/reprise d'une entreprise agricole. Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points.

Projet personnel de création/reprise d'une entreprise agricole soutenu à l'oral (20 min d'oral). Support écrit de son projet à soutenir à l'oral. Notation sur 15 points. Validation à partir de 11 points. Délivrance du certificat en cas de réussite de l'évaluation.

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

**En cas d'échec rattrapage possible : dans ce cas, le service formation reprendra contact avec vous.**

## CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Antoine REULIER

+33 (0)2 47 48 37 33

[antoine.reulier@cda37.fr](mailto:antoine.reulier@cda37.fr)

ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 87

[formation@cda37.fr](mailto:formation@cda37.fr)

# BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation

## Moi demain chef d'entreprise

**Parcours CERTICREA**

**Non CERTICREA**

23, 25 et 30 janvier 2024

13, 16 et 21 mai 2024

17, 19 et 24 septembre 2024

19, 21 et 26 mars 2024

09, 11 et 16 juillet 2024

05, 07 et 12 novembre 2024

**Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...)** : .....

**N° SIRET** : .....

**Nom et prénom du participant** : .....

**Date et lieu naissance** : .....

**Adresse postale** : .....

**Code Postal** : ..... **Commune** : .....

**Tél** : ..... **Portable** : .....

**Mail** : .....

### Statut professionnel envisagé durant les dates de la formation :

- Salarié,e     agricole     Salarie hors-agricole
- Demandeur d'emploi inscrit a Pole Emploi
- Autre : .....
- Conjoint.e collaborateur déclare MSA :
- Aide-familial déclare MSA :
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea)
- chef.fe d'entreprise agricole exploitant

### Financement envisagé pour la formation :

- CPF seul (si montant suffisant)
- CPF + abondement Pole Emploi (préciser : à faire - fait)
- CPF + abondement OPCO ou autre ou personnel (préciser : )
- CPF a 0 € donc demande de financement par Vivea avec justificatifs du CPF a 0 € et attestations du PPP qui seront joints
- autre (préciser) :

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à .....

Le .....

**Signature,**



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

**CHAMBRE D'AGRICULTURE** - Centre de Formation

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS

+33 (0)2 47 48 37 34

**Protection des Données** : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

**NOUVEAU 2022**

## **CREDIT D'IMPOT FORMATION**

**du dirigeant de TPE DOUBLÉ**

(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation  
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit  
d'impôt de :

**14 h x 11,52 € x 2**

**= 322,56 euros**

**C'est le moment d'investir  
dans vos compétences !**

**Contact :**

**Centre de formation**

**+33 (0)2 47 48 37 34**

**formation@cda37.fr**

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr)



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**

